

## MAIRIE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

### **ARRÊTÉ 2018-137 temporaire portant réglementation de la circulation des piétons avenue du Président Vincent Auriol (partie de trottoir), à l'occasion de travaux de construction du futur espace socioculturel**

#### **LE MAIRE,**

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise COLAS Sud Ouest le 26 juin 2018, pour l'exécution de travaux de construction du futur espace socioculturel ;

Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation des piétons sur un tronçon de trottoir avenue du Président Vincent Auriol, **du lundi 2 juillet 2018 de 8<sup>h</sup>00 au vendredi 31 mai 2019 à 17<sup>h</sup>00**, en fonction de l'avancement du chantier de construction du futur espace socioculturel ;

#### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La circulation des piétons sera organisée, matérialisée et protégée **du lundi 2 juillet 2018 de 8<sup>h</sup>00 au vendredi 31 mai 2019 à 17<sup>h</sup>00**, au droit du chantier de construction d'un espace socioculturel. Les piétons devront emprunter le trottoir opposé (voir plan ci-joint).

**ARTICLE 2 :** L'entreprise **COLAS Sud Ouest** est chargée d'apposer et d'entretenir la signalisation réglementaire sur le chantier en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire, sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC). L'entreprise devra se rapprocher des services gestionnaires de feux de trafic Limoges Métropole.

**ARTICLE 3° :** Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 27 juin 2018

Le Maire,



Publié en Mairie le : 29.06.2018 .....



panneau "piétons, prenez le trottoir d'en face"

trottoir interdit

panneau "piétons, prenez le trottoir d'en face"